Le Chancy lien

Journal de la Commune de Chancy | **n° 46** | 1er semestre 2022

La commune la plus à l'ouest de toute la Suisse !

Une seule Terre

Spécial Environnement

Sommaire

Spécial environnement

- L'Edito de l'Adjoint au Maire 3
- Journée mondiale de l'environnement, 5 juin 2022 4-6
- Smartphone : petit objet, gros impact 7
- Quid de la gestion énergétique à Chancy ? 8-9
- Mobilité douce, où en sommes-nous ? 10-11
- Chancy – Commune bientôt Zéro Déchet ? 12-13
- Liste des commerces de proximité 14-15
- Découverte : jachères et surfaces pour l'avifaune 16

Impressum

Journal de la Commune de Chancy

n°46 – 1er semestre 2022– Spécial Environnement

Editeur responsable : Commission de la Cité de l'énergie et du développement durable **Coordination :** Béatrice Despland – T. 078 853 08 49 - beatrice.despland@chancy.ch **Ont participé à ce numéro :** Xavier Beuchat, Megan Bonfils, Béatrice Despland, Frank Merlon, Joëlle Noverraz, Dorinda Phillips, Boris Schopfer, Stefano Ventre **Graphisme et mise en pages :** Siska Audeoud, Hadès graphisme **Photos et illustrations** (hors mentions)**:** freepik.com, pixabay.com **Impression :** Imprimerie G. Chapuis S.A. **Parutions :** 3 fois par an **Tirage :** 650 exemplaires **Distribution :** Association des Seniors de Chancy + BUPP

L'Edito de l'Adjoint au Maire

Une seule Terre !

Une seule Terre ! C'est le thème retenu pour la 50e journée mondiale de l'environnement qui se tiendra en juin 2022 à Stockholm.
Entre changement climatique, pandémie et une guerre en Ukraine aux conséquences géopolitiques désastreuses, l'actualité ne peut que nous rappeler que nous vivons dans un monde fragile et unique.
Afin de maintenir notre qualité de vie, il est donc primordial de préserver notre environnement. Il s'agit d'un effort collectif, et il est nécessaire que chacun agisse à son niveau. Comme le dit le dicton : « les petits ruisseaux font les grandes rivières ».
Au niveau de la Commune de Chancy, cette thématique de la préservation de l'environnement nous tient à cœur depuis de nombreuses années et nous essayons de mener une politique cohérente dans ce sens.

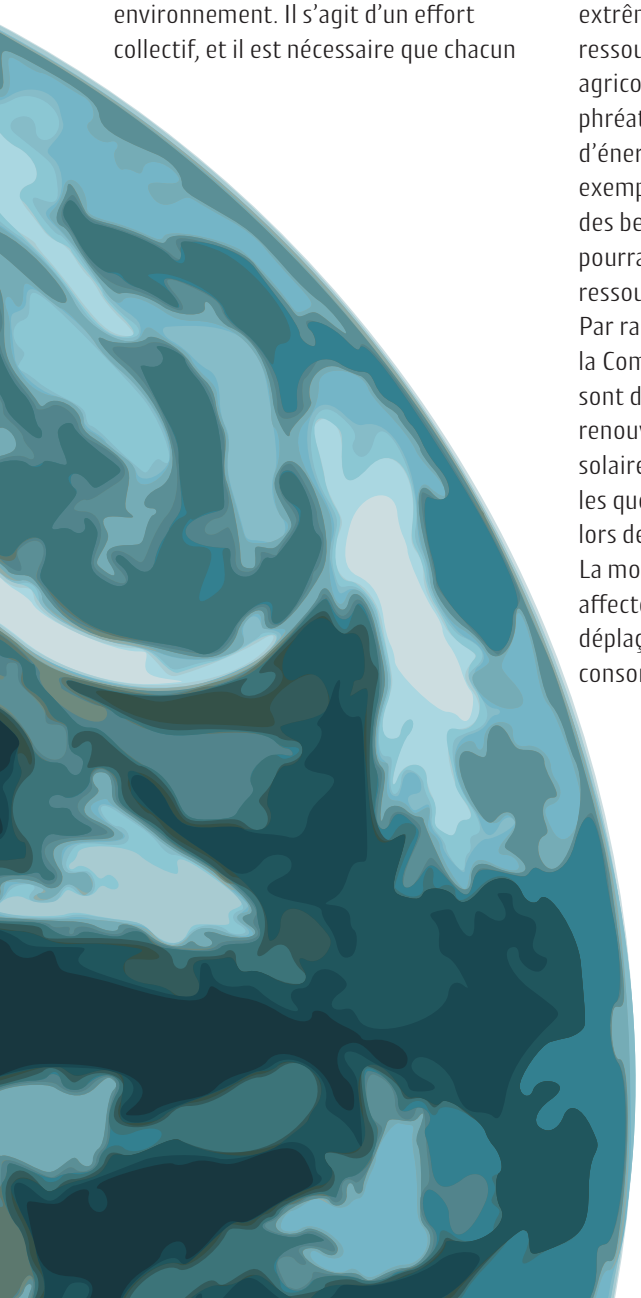

Avant tout, il est bon de rappeler que le territoire de notre Commune est extrêmement riche et varié en termes de ressources et de milieux naturels (zone agricole, bois et forêts, cours d'eau, nappe phréatique). Si l'on parle uniquement d'énergies renouvelables, Chancy est par exemple très bien lotie : la quasi-totalité des besoins de chaleur des bâtiments pourrait être couverte grâce à des ressources locales renouvelables.
Par rapport au patrimoine bâti géré par la Commune, presque tous les bâtiments sont déjà chauffés grâce à des énergies renouvelables (bois, géothermie ou solaire), et nous souhaitons abandonner les quelques chaudières mazout restantes lors de prochains travaux de rénovation.
La mobilité est un autre domaine qui affecte notre environnement. En nous déplaçant moins, ou mieux, ainsi qu'en consommant local, nous pouvons diminuer fortement notre empreinte écologique.
Dans ce domaine, la Commune travaille avec les TPG pour améliorer l'offre en transports publics et verse des subventions pour l'achat de vélos électriques, ainsi que pour l'achat d'abonnements annuels TPG (pour les seniors et les jeunes de moins de 25 ans).
Pour que Chancy ne soit pas un village dortoir, le centre du village a été réaménagé en zone de rencontre et nous soutenons les commerces et producteurs locaux. Lors des récentes attributions des gérances des restaurants de la Commune, l'utilisation de produits locaux a constitué un critère prépondérant.
Outre qu'elle constitue un des plus gros postes de dépenses de la Commune, la gestion des déchets est peut-être un des leviers les plus faciles à actionner par toutes et tous, via de petits gestes quotidiens, pour préserver notre environnement.
En ce qui concerne les infrastructures, l'implantation de containers terriers à Chancy en 2010 a permis d'améliorer significativement le taux de tri, mais trop de déchets incinérables sont encore produits chaque année. L'introduction récente de la Petite Poubelle Verte vise notamment à réduire la part de déchets verts qui se trouve encore dans nos poubelles.
D'ici la fin de l'année, la Commune s'appuiera sur l'association «Zero waste» pour accompagner les citoyens volontaires à modifier leurs comportements et s'approcher de l'objectif de produire zéro déchet ménager. ■

Xavier Beuchat

Journée mondiale de l'environnement,
5 juin 2022

Il y a tout juste 50 ans, du 6 au 16 juin 1972, se tenait à Stockholm la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement, également connue comme le premier Sommet de la Terre. Ce dernier a marqué le début de rencontres décennales sur l'environnement permettant de définir des objectifs communs et les moyens de les atteindre. Elles se sont tenues jusque-là dans les villes suivantes : 1972 Stockholm, 1982 Nairobi, 1992 Rio de Janeiro, 2002 Johannesburg, 2012 Rio de Janeiro. L'édition 2022 se déroulera à nouveau à Stockholm.

Pour la première fois, la question environnementale a été placée au centre des préoccupations internationales et a permis une prise de conscience plus générale quant à la fragilité de notre planète et les limites des ressources naturelles.
Au terme des dix jours qu'aura duré le premier Sommet de 1972, les pays participants ont adopté une déclaration de 26 principes fondateurs et un plan d'action de 109 recommandations visant à lutter contre la pollution et protéger la Terre pour les prochaines générations. Cette conférence a également donné naissance au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), organisation placée sous l'égide de l'ONU dont le but est de coordonner les activités des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et d'assister les pays dans la mise en œuvre de politiques environnementales.
Ces principes nous rappellent notamment que les terres et les mers sont fragiles et doivent être protégées de toute pollution et que les ressources naturelles sont précieuses. Ils mettent également les pays les plus développés face à leur responsabilité vis-à-vis des pays en voie de développement auxquels ils doivent apporter une assistance financière et technique pour permettre un développement le plus respectueux possible de l'environnement. Ces principes insistent aussi sur la nécessité de coordonner les actions au niveau international, notamment au travers des organisations internationales, et d'expliquer aux jeunes générations les enjeux environnementaux.

JOUR DU DÉPASSEMENT

Le slogan « Une seule Terre », né de ces rencontres décennales, exprime bien l'idée que les ressources de notre planète s'épuisent et que chaque année l'humanité consomme plus que ce que la Terre peut lui offrir. Un indicateur intéressant de ce phénomène est le « Jour du dépassement ». Il marque chaque année le jour à partir duquel l'humanité a consommé toutes les ressources que la Terre est capable de régénérer en une année et qu'elle vit donc « à crédit ». En 1972, lors du premier Sommet de la Terre, cela ne

représentait que quelques jours ; au passage de l'an 2000, c'était déjà pratiquement trois mois ; en 2021, la limite a été franchie le 29 juillet, soit près de 5 mois passés à puiser dans des ressources que la Terre ne parviendra pas à régénérer. Actuellement, il faudrait les ressources naturelles de 1,7 Terre pour couvrir nos besoins et, malheureusement, ce chiffre ne fait qu'augmenter.
Même si au moment du premier Sommet de la Terre la notion même de réchauffement climatique, au cœur des discussions environnementales aujourd'hui, n'était pas connue et n'a donc pas été intégrée aux principes, elle est sous-jacente à chacun de ces principes adoptés en 1972.

URGENCE CLIMATIQUE

Cela nous amène à nous demander pourquoi, alors que la plupart des dangers pour l'environnement étaient connus en 1972 et ont été rappelés et précisés lors des Conférences successives, nous nous retrouvons aujourd'hui, et selon le dernier rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), dans une situation d'urgence climatique.

Force est de constater qu'à ce jour le seul phénomène ayant permis une diminution significative de notre empreinte écologique a été… le Covid-19 ! Pour la première fois en 50 ans le « Jour du dépassement » a reculé dans l'année. Il faudrait parvenir au même résultat (et encore plus !) non pas en comptant sur l'apparition d'un autre virus mortel, mais plutôt par une prise de conscience collective et en conjuguant nos efforts immédiatement pour réduire le réchauffement climatique.

Rappel de quelques-uns des 26 principes fondateurs

Principe 1

La liberté est un droit fondamental pour l'Homme, l'égalité et des conditions de vie satisfaisantes aussi, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations actuelles et futures. De ce fait, les politiques qui encouragent le racisme, l'apartheid, la discrimination, les formes coloniales et autres oppression et domination étrangères doivent être éliminées après condamnation.

Principe 2

Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin.

Principe 5

Les ressources non renouvelables du globe doivent être exploitées de telle façon qu'elles ne risquent pas de s'épuiser et que les avantages retirés de leur utilisation soient partagés par toute l'humanité.

Principe 6

Les rejets de matières toxiques ou d'autres matières et les dégagement de chaleur en qualités ou sous des concentrations telles que l'environnement ne puisse plus en neutraliser les effets doivent être interrompus de façon à éviter que les écosystèmes ne subissent des dommages graves ou irréversibles. La lutte légitime des peuples de tous les pays contre la pollution doit être encouragée.

Principe 11

Les politiques nationales d'environnement devraient renforcer le potentiel de progrès actuel et futur des pays en voie de développement, et non l'affaiblir ou faire obstacle à l'instauration de meilleures conditions de vie pour tous. Les États et les organisations internationales devraient prendre les mesures voulues pour s'entendre sur les moyens de parer aux conséquences économiques que peut avoir, au niveau national et international, l'application de mesures de protection de l'environnement.

Principe 13

Afin de rationaliser la gestion de ressources et ainsi d'améliorer l'environnement, les États devraient adopter une conception intégrée et coordonnée de leur planification du développement, de façon que leur développement soit compatible avec la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement dans l'intérêt de leur population.

Principe 22

Les États doivent coopérer pour développer encore le droit international en ce qui concerne la responsabilité et l'indemnisation des victimes de la pollution et d'autres dommages écologiques que les activités menées dans les limites de la juridiction de ces États ou sous leur contrôle causent à des régions situées au-delà des limites de leur juridiction.

Principe 26

Il faut épargner à l'Homme et à son environnement les effets des armes nucléaires et tout autre moyen de destruction massive. Les États doivent se forcer d'arriver dans les meilleurs délais aux accords pour l'élimination complète de telles armes.

Une seule Terre

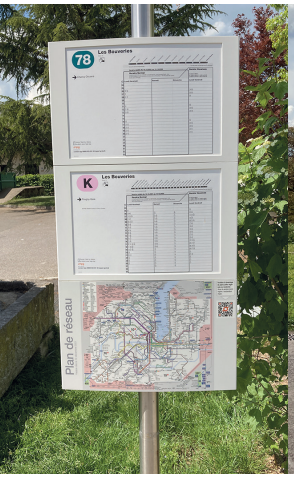

Au niveau mondial, malgré l'organisation de conférences internationales sur les thèmes de l'environnement et du réchauffement climatique, il reste difficile de trouver un consensus tenant compte des spécificités de chacun. Cela représente un frein important au développement de politiques environnementales communes et ambitieuses.
En ce qui concerne les Etats, pour le moment, les dirigeants promettent plus qu'ils n'agissent, n'ayant en tête que la prochaine élection et non pas le bien-être des générations futures. Nous avons besoin qu'émerge une nouvelle génération de gouvernants ayant le courage de mettre en place un plan d'action ambitieux pour la protection de l'environnement.

ET AU NIVEAU DE NOTRE COMMUNE ?

Des efforts ont déjà été entrepris à l'échelle de notre Commune et seront renforcés dans les années à venir :

- installation d'une chaudière centrale à bois qui a permis de remplacer de nombreuses chaudières à mazout ;
- meilleure gestion des déchets et augmentation importante de la quantité de déchets triés et recyclés (même si des efforts restent à faire !) ;
- amélioration constante de l'offre de transports publics pour inciter les habitants de la Commune à abandonner leur véhicule privé ;
- amélioration de l'isolation thermique des bâtiments appartenant à la Commune (le prochain gros chantier concernera le bâtiment scolaire) ;
- manifestations en lien avec l'environnement (Journée de la propreté, notamment) ;
- Potager Miam ou comment inciter les habitants à manger local et cultiver leur jardin.

En complément de ces réalisations collectives, il appartient à chaque habitant, à son niveau et selon ses moyens, d'apporter sa pierre à l'édifice et contribuer à rendre demain non pas meilleur mais possible. Nous devons être prêts à faire quelques changements dans nos habitudes comme ne pas changer de téléphone chaque année, ne pas prendre l'avion pour de courtes distances et trop régulièrement, privilégier les transports publics à la voiture, consommer local.
Cela demandera probablement des efforts à chacune et chacun de nous, notamment pour accepter une certaine sobriété, un ralentissement, mais c'est sans aucun doute le prix à payer pour sauver notre planète.
Il ne faut pas se le cacher : nous sommes les acteurs de ce changement et nous devons agir pour que, dans 50 ans, les prochaines générations ne puissent pas dire que nous savions, mais que nous n'avons rien fait.

Frank Merlon

Photos : © S. Audeoud

Smartphone : petit objet, gros impact

Vous quittez la maison sans votre portable, et déjà vous vous sentez comme au milieu du désert, nu. Sans vos contacts, sans agenda, sans possibilité de twinter, whatsapper ou liker vos amis sur Facebook et Instagram. Sans pouvoir consulter vos messages, vérifier l'horaire de bus ou afficher votre trajet grâce à Google Earth.

Nous avons tous (ou presque) vécu ce sentiment de vide et apprécié la liaison intime que nous avons avec ce bijou d'électronique sophistiqué, sans mesurer pour autant son impact sur l'environnement.

UN TÉLÉPHONE, C'EST QUOI ?

Le téléphone portable est né dans les années 1970 et le premier téléphone portable a été commercialisé en 1983. Celui-ci s'est ensuite démocratisé à la fin des années 1990.
Aujourd'hui, on compte environ 6 milliards de téléphones dans le monde. En 2011, il en a été vendu 480 millions et 10 ans plus tard, en 2021, on a acheté plus de 1,5 milliards de téléphones en 1 année.
Pour fabriquer un téléphone il faudra environ 50 kg de matière première et 4 tours du monde avant que celui-ci n'arrive dans votre poche. On ne parle pas de la pollution engendrée pour l'extraction des métaux, du déboisement des forêts pour laisser la place à d'immenses carrières à ciel ouvert et de l'exploitation humaine dans les mines d'extractions.
Parlons encore de ces métaux rares que l'on trouve en grande quantité certes, mais uniquement mélangés aux roches. Il faudra extraire des tonnes de ces dernières pour obtenir quelques microgrammes du précieux métal qui vont se retrouver finalement dans votre téléphone.
On est aujourd'hui, hélas, incapables de les recycler. C'est trop cher, trop compliqué. Alors, avec 1,5 milliard de téléphones et 1 élément de 0,5 gramme de métal rare dans chacun d'entre eux, ce sont 750 tonnes de métaux rares qui disparaissent chaque année !
Ces chiffres n'appellent aucun commentaire, mais ils doivent inciter à la réflexion avant l'achat d'un nouveau téléphone mobile. « **En ai-je vraiment besoin ?** » **Telle est la question.** La réponse est individuelle. L'enjeu, lui, est environnemental. ■

Boris Schopfer

Quelques chiffres

60 à 70 matériaux sont nécessaires pour la fabrication d'un smartphone

Les plus importants sont :

- ~35% de plastique et de matières synthétiques
- ~25% de fer, zinc, étain, chrome, nickel
- ~18% de cuivre
- ~12% de lithium, magnésium, carbone, cobalt
- ~10% de verre et/ou céramique
- ~0,5% de métaux précieux : argent, platine, or
- ~0,1% de minéraux rares, comme : europium, yttrium, terbium, gallium, tungstène, indium, tantale

Provenance des composants

Chine, Australie, Pérou, Chili, Brésil, Congo, Rwanda, Etats-Unis, Afrique du Sud, et bien d'autres encore...

Quid de la gestion énergétique à Chancy ?

L'énergie que nous consommons quotidiennement, outre qu'elle pèse lourd dans notre porte-monnaie, possède un impact environnemental important (changement climatique, utilisation de ressources naturelles, etc.). Au niveau de la Commune de Chancy, nous sommes bien conscients de cela et, depuis plusieurs années, Chancy est labellisée « Cité de l'énergie ». Ce label récompense les villages et les villes qui s'engagent, au niveau de leur politique communale, dans l'efficience énergétique et dans la protection du climat. Notre slogan est : « plus de confort avec moins d'énergie ».

Notre Plan Directeur Communal, adopté dernièrement par le Conseil municipal, et prochainement par le Conseil d'État, possède un chapitre consacré à l'énergie. Les 3 principes directeurs sur lesquels nous nous appuyons sont :

- diminuer les consommations énergétiques des bâtiments ;
- sortir progressivement du mazout grâce aux énergies renouvelables ;
- renforcer le rôle de la Commune dans la transition énergétique de son territoire.

Ce document se veut pragmatique et classifie notre patrimoine bâti en trois secteurs tels que figurés ci-dessous :

Zones bleue : bâtiments neufs ou récents

Ces bâtiments sont généralement bien isolés et pour la plupart chauffés grâce à des énergies renouvelables (pompes à chaleur, chauffage à pellets).
Pour ces habitations, il convient d'adopter des comportements exemplaires (par exemple, ne pas surchauffer inutilement les pièces) et d'optimiser les installations neuves.

Zone verte : zone d'influence du CAD

Chancy possède un réseau de chauffage à distance (CAD) fonctionnant grâce à

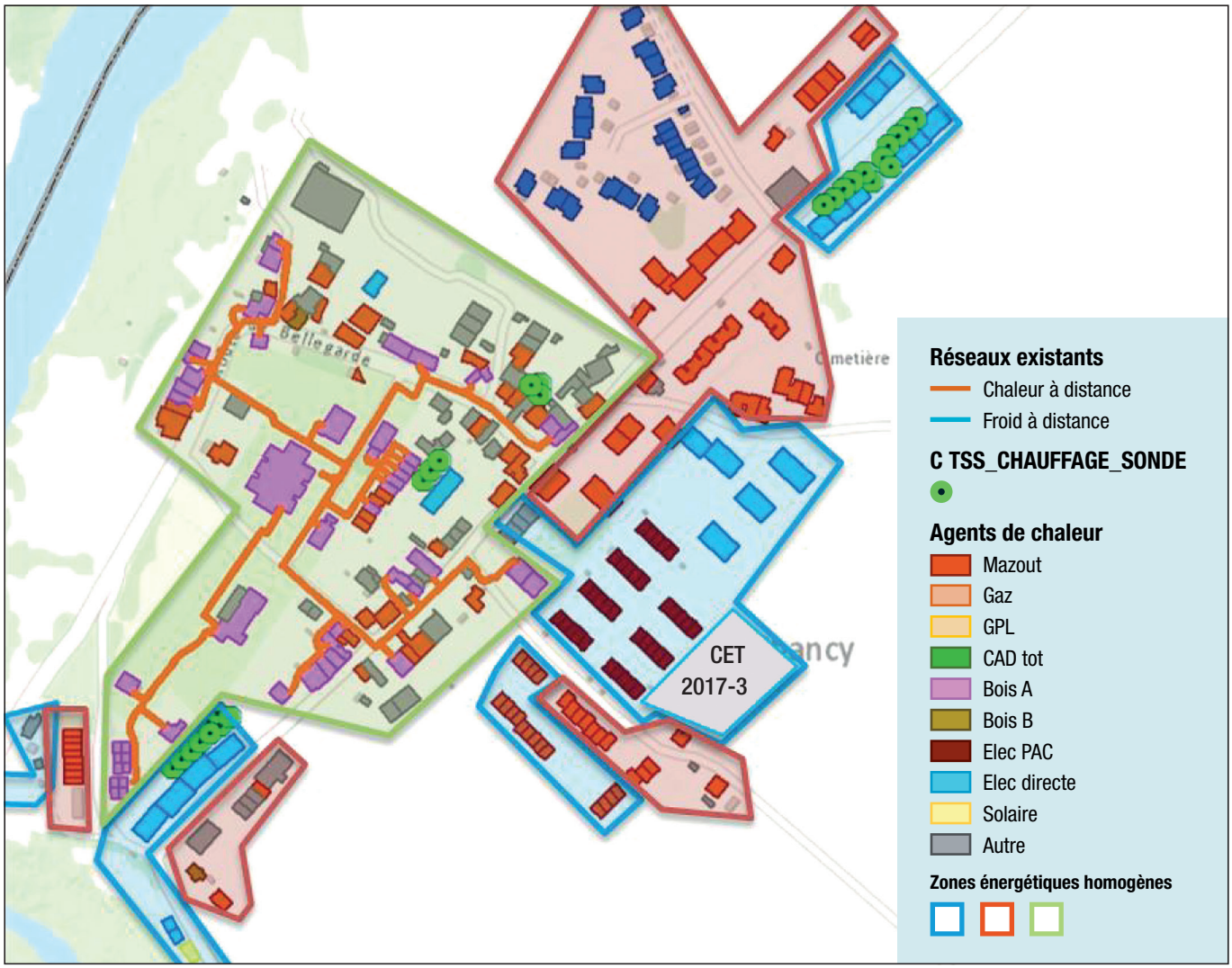

des copeaux de bois. Tous les bâtiments actuellement raccordés sont figurés en violet sur l'image. Il y a des bâtiments privés et la quasi-totalité des bâtiments communaux (écoles, garderie, salle communale, parascolaire, presbytère, bibliothèque, P'tit Café, Café du Virage). Un axe stratégique dans cette zone est bien sûr de connecter davantage de bâtiments au CAD. Pour y parvenir, il faudra rénover les bâtiments actuellement connectés au CAD pour libérer de la puissance de la chaudière bois. L'assainissement énergétique du groupe scolaire (prévu en 2022 et 2023) va justement permettre de gagner de la puissance pour raccorder de nouveaux bâtiments (notamment la Mairie et le Café de la Place).

Zones rouges : bâtiments anciens hors de portée du CAD

Il s'agit de bâtiments plutôt anciens, voire historiques. Il convient ici de remplacer les chaudières mazout ou les chauffages électriques directs par des chaudières bois (de préférence en mini-réseaux) ou des pompes à chaleur, et, dans la mesure des contraintes patrimoniales, de prévoir une rénovation des bâtiments.
En se basant sur les principes directeurs résumés ci-dessus, la Commune agit de manière concrète, et voici quelques exemples non-exhaustifs :

- Au niveau des bâtiments communaux, nous tenons une comptabilité énergétique (chaleur, électricité et eau) et réagissons en cas de consommations excessives ou anormales.
- Les bâtiments communaux et les logements privés chauffés au mazout ont bénéficié d'une campagne gratuite d'installation de brise-jets qui permettent d'économiser l'eau et l'énergie nécessaire à la chauffer.
- Les bâtiments neufs construits ou acquis par la Commune répondent à des normes énergétiques élevées et les matériaux de construction naturels sont privilégiés.
- Les bâtiments communaux anciens sont rénovés par ordre d'urgence :
  - l'ancien immeuble HLM à l'entrée à droite (en venant de la ville) a été récemment assaini énergétiquement de manière exemplaire grâce à un système innovant ICE-SOL couplant des panneaux solaires à un stock de glace situé au sous-sol ;
  - l'ancien Presbytère (chauffé par le CAD) vient d'être rénové en conservant l'aspect patrimonial des façades (les fenêtres ont été conservées et adaptées pour recevoir un vitrage isolant, la toiture et le sous-sol ont été isolés) ;
  - le groupe scolaire sera totalement assaini énergétiquement entre 2022 et 2023. Toutes les façades, le toit, ainsi que les parois de la piscine seront isolés. Les fenêtres seront changées et le patio intérieur sera couvert d'une verrière permettant de capter la chaleur solaire. L'entier de la toiture sera recouvert de panneaux solaires.
- L'éclairage public communal est presque entièrement composé de luminaires LED basse consommation dont l'intensité lumineuse baisse entre 22h00 et 6h00.

En plus de la gestion de son patrimoine, la finalité de notre Plan Directeur des énergies vise à élargir le champ des activités communales sur l'ensemble du territoire communal (domaine privé inclus), et à mettre en œuvre des actions permettant d'atteindre les objectifs de la Société à 2000 Watts, à commencer par celles définies à l'horizon 2035 (par rapport à 2005) :

- réduire de 30 % la consommation en énergie primaire totale par habitant ;
- réduire de 40 % la consommation en énergie primaire non renouvelable par habitant ;
- réduire de 50 % les émissions de CO_2 par habitant.

Comme mentionné dans l'éditorial, au niveau des énergies renouvelables Chancy est très bien lotie : la quasi-totalité des besoins en chaleur des bâtiments actuels pourrait être couverte grâce à des ressources locales renouvelables (biomasse, nappe phréatique, géothermie, solaire). Au vu des développements immobiliers prévus ces prochaines années sur notre Commune, cette situation devrait perdurer sous réserve d'appliquer un scénario « Ambitieux » comprenant 2 conditions :

1. Il est nécessaire que les nouveaux bâtiments construits soient très performants sur le plan énergétique : c'est ce que mentionne la Commune lorsqu'elle préavise les demandes d'autorisation de construire.
2. Il faudrait qu'un taux de rénovation de 2 % par an soit appliqué au tissu bâti existant (non protégé par le patrimoine). Sachant que le taux de rénovation actuel est de 0,5 % par an, la Commune aura certainement un rôle à jouer, comme facilitatrice, pour améliorer le taux de rénovation. ■

Xavier Beuchat

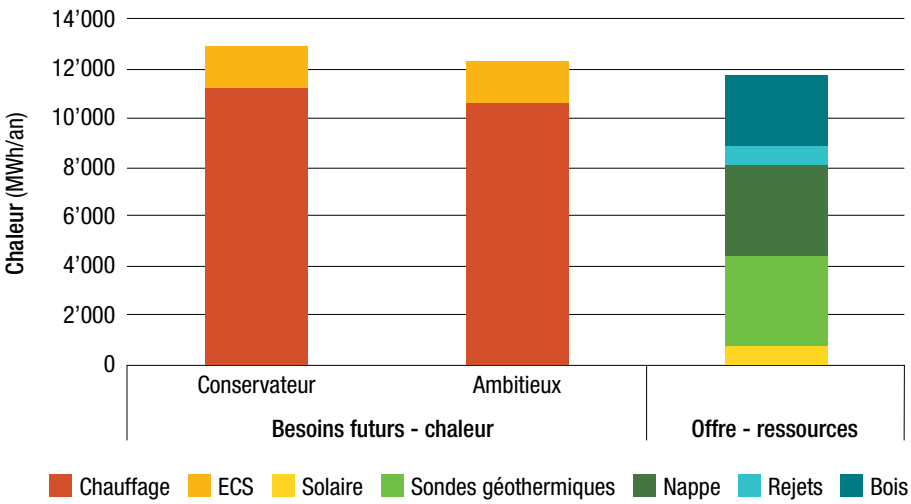

Mobilité douce, où en sommes-nous ?

« T'habites où ? À Chancy ? De bleu, c'est loin, c'est au bout du monde ! »

Et non, ce n'est pas le bout du monde, mais la Commune de Chancy se trouve le plus à l'ouest de notre canton et de la Suisse. Pour ses habitants, la mobilité douce devient un vrai défi au quotidien : l'éloignement de certaines structures étatiques, services essentiels à la vie de tous les jours ou, plus simplement, l'intention de se rendre au centre-ville de Genève. Cet article a pour but de présenter un bref état de la mobilité douce dans le canton de Genève et d'analyser les diverses possibilités de déplacement pour les habitants de Chancy, avec un comparatif entre ces trajets.

ETAT DES LIEUX

L'état des lieux ci-dessous est tiré du dernier microrecensement sur la mobilité et les transports[1] et porte, plus particulièrement, sur la répartition de la part modale entre les différentes mobilités pour le canton de Genève[2]. Chancy se trouve dans la zone périurbaine (Tab.1). Les statistiques liées aux modes de déplacements permettent de voir l'évolution sur une période de 15 ans (Tab.2)[3].

Nous pouvons constater que, dans la zone périurbaine, les modes de déplacement de type « mobilité douce » peinent à se développer en regard du centre-ville de Genève. Il faut noter que, depuis cette étude, nous avons pu relever une explosion des ventes de vélos électriques. Il sera intéressant d'analyser les prochains résultats, sachant que cette étude est réalisée tous les 5 ans.

1 Découpage typologique - GE

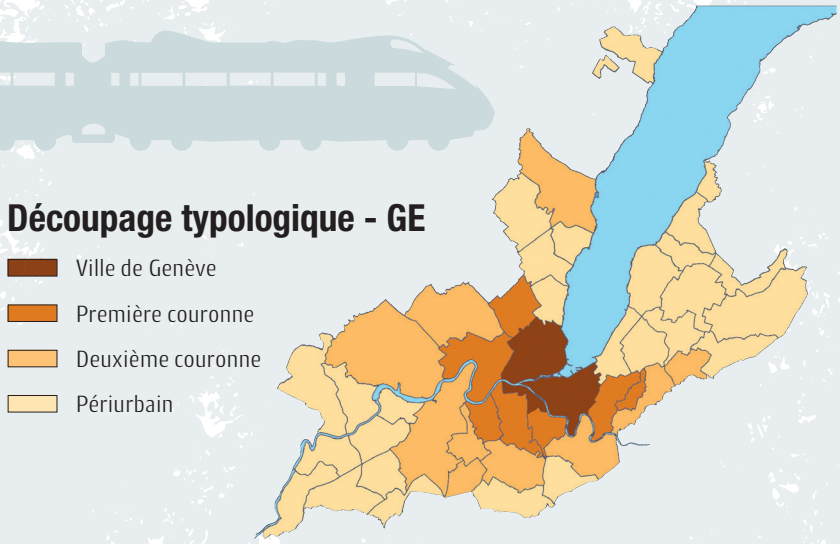

2

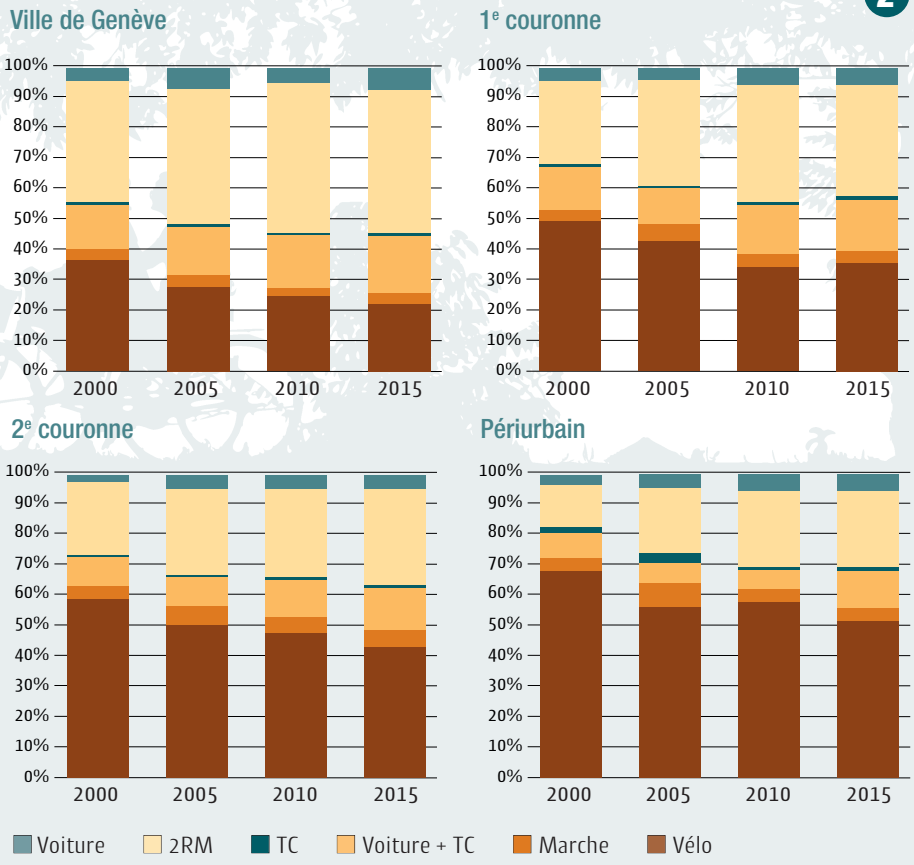

[1] *Le Microrecensement Mobilité et Transports est mené conjointement, tous les 5 ans, par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS) et l'Office du Développement territorial (ARE).*

[2] *Voir notamment : Etat de Genève et Etat de Vaud, Analyse du Microrecensement Mobilité et Transports 2015 et comparaison avec les années 2000 2005 et 2010, juillet 2018 ; Etat de Genève, Plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023, novembre 2021.*

[3] *Plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023, p. 10 et 11.*

DE CHANCY EN VILLE…

Vous trouverez ci-contre les différentes possibilités de mobilité à partir de Chancy, avec un point de départ au centre du village (« Chancy Raclerets ») et deux points d'arrivée : « Gare de Cornavin » et « Bel-Air », ainsi que l'indication de la durée des trajets.

J'ai comparé les différentes possibilités entre les trajets Bus-RER et Bus-Tram. D'autres modes de déplacement ont également été introduits : E-bike 45, scooter et voiture thermique. La plupart de ces résultats ont été testés personnellement selon les horaires et conditions indiqués.

À la lecture de ces comparatifs, il ressort que, parfois, le délai entre des connections « bus-tram » ou « bus-train » est trop court pour assurer la correspondance, alors que d'autres fois, le délai d'attente est relativement élevé.

Nous constatons que l'utilisation du E-bike 45 est très avantageuse en général, et plus précisément sur le tronçon « Chancy - Confignon-Croisée », car le réseau de piste cyclable est bien fourni et sécurisé. Cependant, la fin du trajet en localité en direction des deux destinations finales (Gare-Cornavin et Bel-Air), tout en étant bien équipée en bandes cyclables, reste relativement dangereuse et moins exploitable avec un E-bike 45. En effet, la typologie des routes ne permet pas d'exploiter pleinement les 45 km/h.

Sans surprise le trajet en voiture est le moins avantageux sauf pour le tronçon « Chancy - Bernex-Vailly », où j'ai constaté un léger gain de temps par rapport au trajet en bus.

En résumé, notre réseau en mobilité douce est relativement fourni. Cependant, des améliorations sont encore possibles afin d'atteindre des nœuds stratégiques tel que Bernex-Vailly ou d'avoir une meilleure desserte de la gare de Pougny-Chancy, grâce à une augmentation des fréquences de bus.

Il faut noter, enfin, que notre Commune subventionne à hauteur de CHF 300.- l'achat d'un vélo électrique et contribue également à l'achat d'un abonnement TPG. ■

Stefano Ventre

Chancy direction ville

Bus-Tram

Liaison	Arrêt départ	Départ	Arrêt arrivée	Arrivée	Durée	Durée totale
Ligne K	Chancy-Raclerets	7h02	Bernex-Vailly	7h21	19 min.	49 minutes
Ligne 14	Bernex-Vailly	7h23	Bel-Air	7h51	28 min.	

Bus-RER

Ligne 78	Chancy-Raclerets	7h06	La Plaine-Gare	7h18	12 min.	36 minutes
RER	La Plaine-Gare	7h23	Genève-Cornavin	7h42	19 min.	
Ligne K	Chancy-Raclerets	7h13	Pougny-Chancy	**7h17**	4 min.	45 minutes
RER	Pougny-Chancy	**7h36**	Genève-Cornavin	7h58	22 min.	

Autres modes de transport

Mode de transport	Départ	Direction	Départ	Durée
Voiture / Scooter	Chancy Village	Bel-Air	7h15	30 à 50 minutes
	Bel-Air	Chancy Village	18h00	30 à 45 minutes
E-bike 45 km/h	Chancy Village	Bel-Air	7h15	30 à 35 minutes
	Bel-Air	Chancy Village	18h00	30 à 35 minutes
Voiture	Chancy Village	Bernex-Vailly		10 minutes (8 km)

Tarifs parking Bernex-Vailly : 1 heure = CHF 0,5 / 1 journée = CHF 5.–

Ville direction Chancy

Bus-tram

Liaison	Arrêt départ	Départ	Arrêt arrivée	Arrivée	Durée	Durée totale
Ligne 14	Bel-Air	18h08	Bernex-Vailly	**18h34**	26 min.	42 minutes
Ligne K	Bernex-Vailly	**18h34**	Chancy-Raclerets	18h50	16 min.	

Bus-RER

RER	Genève-Cornavin	18h18	La Plaine-Gare	18h37	19 min.	35 minutes
Ligne 78	La Plaine-Gare	18h42	Chancy-Raclerets	18h53	11 min.	
RER	Genève-Cornavin	18h02	Pougny-Chancy	**18h25**	23 min.	38 minutes
Ligne K	Pougny-Chancy	**18h37**	Chancy-Raclerets	18h40	3 min.	

Liens pour les subventions de la Commune

TPG : www.chancy.ch/subventions-tpg/

Vélos électriques : www.chancy.ch/wp-content/uploads/2021/12/Reglement_velos_electriques_-_velo_cargo_-_depuis_06.2021.pdf

Chancy, bientôt commune Zéro Déchet ?

Les produits Zéro Déchet de l'atelier Beauté-Hygiène-Nettoyage Carouge.

A l'heure actuelle, tout le monde parle du changement climatique et se demande ce qu'on peut faire pour réduire les émissions de carbone et créer un avenir plus durable pour nos enfants. La bonne nouvelle est que nous pouvons tous faire quelque chose à notre échelle, qui fera une différence et qui est plus facile qu'on ne le pense !

4 ACTIVITÉS ZÉRO DÉCHET

Pour la première fois, la Commune de Chancy a décidé de mettre en place un programme complet pour se mettre au Zéro Déchet facilement, à travers 4 grandes actions, qui seront progressivement mises en place dès cet automne.
La première est le **Coaching Famille**. 5 familles de la Commune seront suivies par un coach Zéro Déchet qui les guidera durant 6 mois pour réduire, durablement, leurs déchets et empreinte carbone.
La Commune proposera également **5 mini-ateliers Zéro Déchet**, où il sera possible d'apprendre à faire des produits soi-même, comme la lessive, le déodorant et d'autres produits.
Conjointement avec ZeroWaste Switzerland et les Services Industriels de Genève (SIG), la Commune proposera encore, aux habitants, un **coaching individuel virtuel** d'une demi-heure, pour toutes les personnes intéressées à découvrir comment réduire leurs déchets, avec des astuces et des bonnes adresses pour répondre à toutes leurs questions !
Mais l'offre de la Commune ne s'arrête pas là ! **Les élèves de l'école de Chancy bénéficieront d'activités Zéro Déchet** pour apprendre les notions du Zéro Déchet et découvrir comment adopter des bonnes habitudes, même à l'école.

ZÉRO COMME 0 DÉCHET, VRAIMENT ?

Plus en détail, que signifie réellement « Zéro Déchet » et en quoi est-ce si important ? Dorinda Phillips de l'association Zero Waste Switzerland explique : « Le Zéro Déchet signifie réduire notre empreinte écologique en diminuant la quantité de déchets que nous produisons – nous n'y pensons pas toujours, mais il existe un lien direct entre les produits/emballages que nous achetons, la quantité de ressources naturelles/d'énergie consommée et les émissions de carbone produites.
Une fois qu'on en prend conscience, cela peut être réellement libérateur – parce que cela signifie que nous ne devons pas attendre que les gouvernements et les entreprises changent, même s'il est essentiel qu'ils le fassent. Chacun d'entre nous peut agir dans son quotidien. Nous prenons chaque semaine des centaines de décisions d'achat et de consommation. »

CONCRÈTEMENT, QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans les prochaines éditions du *Chancylien*, vous trouverez des articles contenant un grand nombre d'astuces simples et concrètes, faciles à mettre en place, en commençant avec une habitude à la fois. Nous pouvons changer notre façon de consommer dans plusieurs grands domaines du quotidien : aliments et boissons, beauté/hygiène et nettoyage, vacances/fêtes/cadeaux et énergie/transport.

Le Zéro Déchet

Intéressés par la découverte d'idées pratiques pour réduire vos déchets afin de diminuer votre empreinte écologique et d'améliorer votre santé tout en faisant d'importantes économies ? La Commune de Chancy vous proposera plusieurs activités Zéro Déchet dont un coaching famille, un coaching individuel, ainsi que des mini-ateliers fabrication. Rdv sur :
www.zerowasteswitzerland.ch

Première partie de l'atelier Aliments & Boissons à Carouge.

3 GESTES TRÈS SIMPLES POUR COMMENCER SEREINEMENT

Mais voici quelques suggestions simples pour commencer :

- utilisez votre propre gourde, thermos ou tasse à café au travail ou lors de vos loisirs afin d'éviter les emballages à usage unique ;
- emmenez avec vous pour vos commissions des sacs en tissu pour acheter les fruits et les légumes ou des contenants réutilisables afin d'acheter du fromage, du poisson et de la viande ;
- optez pour un savon dur et shampoing solide plutôt que d'acheter du gel douche ou du shampoing liquide.

Pour plus d'informations sur la façon de démarrer ou de continuer ce processus vers le Zéro Déchet, nous vous invitons à visiter le site internet de Zero Waste Switzerland ou assister à l'un de nos ateliers et cafés que nous organisons régulièrement partout sur le canton de Genève (www.zerowasteswitzerland.ch). Vous y trouverez également des recettes Zéro Déchet pour réaliser vous-même des produits, des articles de blog complets sur des sujets variés, ainsi qu'une carte interactive avec toutes les bonnes adresses pour acheter sans emballage et localement, ainsi que des guides d'actions.

LA MISSION DE ZEROWASTE SWITZERLAND

ZeroWaste Switzerland est une association à but non lucratif qui aide les citoyens, les écoles, les commerçants, les fabricants et les autorités locales à diminuer considérablement leur quantité de déchets et donc leur empreinte environnementale. Elle travaille à inspirer un changement de comportement de la population vers un mode de vie durable par la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets à la source.
Grâce à une série de conférences, d'ateliers, de cafés, de programmes de consultation et de coaching, elle inspire et montre aux gens comment réduire concrètement les déchets dans leur vie quotidienne. Et la bonne nouvelle, c'est que cette réduction comporte beaucoup d'avantages ! En plus d'améliorer votre empreinte écologique, vous pouvez aussi économiser de l'argent, améliorer votre santé et aider à créer des emplois locaux. Ceci dans le but de préserver les ressources naturelles, lutter contre le réchauffement climatique, soutenir une économie circulaire et locale et améliorer votre santé.
Hilde VanderMolen ajoute : « Il est important de noter que le Zéro Déchet n'amène pas à critiquer, ni à culpabiliser, ni tendre vers les extrêmes. Chaque geste compte et tout ce que vous pouvez modifier aide à faire une différence. En choisissant une nouvelle habitude par semaine, par quinzaine, par mois – quel que soit le rythme qui vous convient – avant même de vous en rendre compte, vous pouvez, vous aussi, réduire vos déchets de 30%, 50% ou même plus et contribuer à créer un avenir plus durable pour nos enfants ». ■

Megan Bonfils & Dorinda Phillips
ZeroWaste Switzerland

Quelques bonnes adresses…

1. Acheter local

1.1 Alimentation

Boucherie-charcuterie
(vente directe de la ferme)

La Grange
Anne Carrel
Chemin de la Grande-Cour 4
1284 Chancy
lagrange.chancy@bluewin.ch

Liliane & Marc Graf
Chemin de la Chapelle 7
1233 Bernex
T. 022 850 04 45
lamayali@bluewin.ch

Marchés

Chèvrerie du Champ Courbe
Rue du Temple 6
1236 Cartigny
T. 022 756 01 62 / 079 262 82 77
http://www.chevrerie.ch/

Domaine de la Brunette
Gallay Fleurs
Route de Chancy 360
1236 Cartigny
T. 022 756 16 76
gallay@gallay-fleurs.ch

Domaine des Graves
Marché de produits locaux
Route de Forestal 56
1285 Athenaz
T. 022 756 28 81
info@domainedesgraves.ch

Domaine des Vignolles
Route de Champvigny 6
1242 Satigny
T. 022 753 10 85 / 079 345 85 79
vulliez@vignolles.ch

Ferme Bieri
Chemin des Tanquons 41
1237 Avully
T. 079 626 97 40
stabul@hotmail.com

Ferme Cocquio
Route de la Croix-en-Champagne 3
1236 Cartigny
T. 022 756 19 14 / 079 349 02 48
fermecocquio@ik.me

Ferme des Bois
Route de Lully 110
1233 Bernex
T. 022 757 27 29 / 077 463 97 90
grego.donze@hotmail.com

Ferme du Lignon
Route du Bois des Frères 51B
1219 Le Lignon
Tél 022 796 75 65 / 076 495 80 30
info@ferme-du-lignon.ch

Ferme du Sonneur
Chemin de La-Touvière 35
1283 Avully
T. 022 756 28 74 / 079 796 24 05
contact@lafermedusonneur.ch

Karibou
Chemin du 23-Août 5
1205 Genève
Marché en ligne
T. 079 377 71 13
hello@karibou.ch

La Fermette
Route des Lolliets 39
1286 Soral
T. 076 439 12 86
lafermette.soral@gmail.com

La Ferme à Roulettes
Chemin des Murailles 5
1233 Sézenove
T. 022 788 78 26
laurent@lafermearoulettes.ch

Les Jardins de Cocagne
Chemin des Plantées 66
1285 Sézegnin
T. 022 756 34 45
cocagne@cocagne.ch

Le Marché Bio
Chemin de l'Auberge 4
1213 Onex
T. 022 870 13 64
info@lemarchebio.ch

Le Marché de la Plaine du loup
Chemin des Cornaches 1
1233 Bernex
T. 022 757 40 47
la-plaine-du-loup@hotmail.ch

Marché de Cultures locales
Route du Mandement 548
1283 Dardagny
T. 078 881 78 15
info@cultureslocales.ch

1001 Herbes
Chemin des Chavannes 4
1286 Soral
T. 078 892 96 54
info@1001herbes.ch

Panier Bernésien
Chemin du Signal 1
1233 Bernex
T. 079 840 12 10
panier.bernesien@bluewin.ch

Skoulikas Yannis
Huile d'olive
Route de Valleiry 12
1284 Chancy
T. 022 756 18 64
Vente au Marché de Carouge,
des Grottes et à la Ferme Budé

1.2 Beauté, ménage

Alchemilla Project
Shampoings, ateliers, partages d'astuces
T. 076 495 81 61
alchemillaproject@gmail.com
Cosmétiques « La nature m'embellit »
Chemin des Bouveries 15
1284 Chancy
T. 022 756 14 02
lanaturemembellit@vonauw.ch
Le jardin de Denise
Chemin des Raclerets 26
1284 Chancy
T. 079 475 17 67
info@lejardindedenise.ch
La corde à linge
T. 022 552 07 70
https://www.lacordealinge.ch

1.3 Horticulture

Sapins genevois
Prix cantonal du développement durable 2007
sapinsgenevois.communication@laposte.net

1.4 Potager éducatif

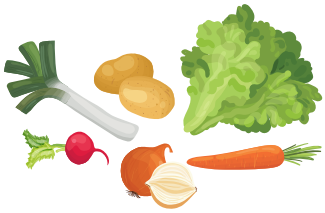

Potager MIAM
1284 Chancy
Contact : Johanna Cavene
T. 078 814 80 72
potager.miam@gmail.com

2. Emprunter au lieu d'acheter

La Manivelle
Coopérative de partage d'objets
Chemin des Sports 83
1203 Genève
T. 077 525 70 68
info@manivelle.ch

3. Récupérer les téléphones portables

Points de récupération :
www.swico.ch/fr/recyclage
Association NoOps
(No Obsolescence Programmée Suisse) :
www.noops.ch

4. Réparer plutôt que jeter

Répertoire de la réparation à Genève
(193 adresses) :
www.ge-repare.ch

5. Réutiliser

Vêtements :
Nombreuses adresses sur le site de la FRC :
https://www.frc.ch/postpratique/faire-durer-ses-vetement-et-autres-textiles-au-lieu-de-les-jeter/
Téléphones portables d'occasion :
https://www.recommerce.com/ch_fr/
Sacs réutilisables :
Sacs à vrac
meganbonfils@gmail.com

6. Donner et être solidaire

La bibliothèque participe à deux actions solidaires :
Récolte de téléphones portables usagés
Solidarcomm, association soutenue par Terre des Hommes
www.solidarcomm.ch
Récolte de crayons, feutres et fournitures de bureau
Association Crayons Copains
https://crayonscopains.ch/association/

Renseignements :
Bibliothèque de Chancy
81, route de Bellegarde
T. 022 756 07 80
bibliochancy@gmail.com ■

… et des dates à retenir !

Le Bicyclologue

Atelier itinérant de réparation de vélos électriques ou traditionnels

Guillaume vous attend à côté du P'tit Café

les vendredis 24 juin et 23 septembre de 15h à 18h30

www.chancy.ch/category/actualites/
(sans rdv, premiers arrivés, premiers servis !)

Journée de la Propreté à Chancy

Samedi 24 septembre 2022

Venez nombreux !

Découverte...

COMMUNE DE CHANCY

Réseau Agro-Environnemental Champagne

La Commune de Chancy
et l'Association du Réseau Agro-Environnemental de la Champagne
ont le plaisir de convier la population chancynoise à un atelier de découverte
du monde agricole et de sa biodiversité.

Rendez-vous le samedi 3 septembre à 10h00 au chemin de Champlong

pour découvrir des jachères et surfaces pour l'avifaune exploitées par André et Olivier Lauper du Domaine de Champlong en présence de Raphaël Party représentant chancynois du RAE Champagne et des spécialistes faune et flore.

Durée : environ 1h30

La matinée se terminera par un moment de partage et de convivialité autour des produits du terroirs.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter
Nicolas Amann : 076 615 32 63, Raphaël Party : 079 611 63 49 ou André Lauper : 076 370 58 58.

Le réseau agro-environnemental (RAE) de la Champagne, mis en place par les agriculteurs en 2015, est composé de 7 communes à l'ouest du canton de Genève : Chancy, Avusy, Avully, Laconnex, Soral, Cartigny et Aire-la-Ville.
La Champagne est une zone agricole caractérisée par des cultures céréalières. La diversité de son paysage, composé de surfaces agricoles cultivées, de SPB (surfaces de promotion de la biodiversité), de réserves naturelles, de forêts et de gravières, en fait une zone très riche pour la biodiversité, tant pour la flore que pour la faune. C'est notamment un des principaux bastions suisses pour la reproduction d'oiseaux agricoles, comme le Tarier pâtre, et il s'agit d'un site d'escale pour de nombreux migrateurs longeant le Jura. La forte densité de surfaces de promotion de la biodiversité et la présence de nombreux réservoirs de faune à proximité (réserves, forêts) font que le territoire agricole abrite de nombreuses espèces rares et possède donc une grande responsabilité dans la conservation des espèces menacées.